



## COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL

### NOTE DE SYNTHÈSE

#### INTRODUCTION

Le Compte Administratif retrace les dépenses et les recettes réellement exécutées au cours de l'année. Il est dressé par le Maire et doit correspondre au Compte de Gestion élaboré par le comptable de la collectivité.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre.

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Intitulé	Montant	Chapitre	Intitulé	Montant
011	Charges à caractère général	71 804.12	70	Produits des services du domaine public	30 589.83
012	Charges de personnel	127 764.91	73	Impôts et taxes	143 571.89
65	Autres charges de gestion courante	36 714.92	74	Dotations subventions participations	76 355.18
66	Charges financières	5 969.85	75	Autre produits de gestion courante	8 739.31
67	Charges exceptionnelles	1 500.00	77	Produits exceptionnels	3 305.10
014	Atténuation de produits	18 422.87	/	///	/
042	Opérations d'ordres transfert entre sections	1 372.26	/	///	/
<b>TOTAL</b>		<b>263 548.93</b>	<b>TOTAL</b>		<b>262 561.31</b>
Solde de l'exercice 2019					- 987.62
			002	Excédent 2018 reporté	65 718.79
<b>Solde cumulé</b>					<b>64 731.17</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

**En 2019, les dépenses de fonctionnement du budget principal s'élèvent à la somme totale de 263 548.93 €.**

Le chapitre 011 (charges à caractère général) comprend les charges relatives à l'eau, l'énergie, les combustibles, les carburants, les denrées alimentaires, les fournitures d'entretien, de petits équipements, administratives et scolaires. Il comprend également les contrats de maintenance et prestations de services, l'entretien et les réparations des bâtiments publics, de la voirie, du réseau d'éclairage public, du matériel (tracteurs et autres), les contrats d'assurances, la documentation, les contributions aux organismes de formations, l'indemnité du comptable, les dépenses liées aux fêtes et cérémonies, les publications, les transports collectifs, les frais d'affranchissement et de télécommunication, les taxes foncières ... : 71 804.12 €

Le chapitre 012 (charges de personnel) comprend les dépenses relatives à la rémunération du personnel communal (4 agents titulaires + remplaçants), le comité des œuvres sociales, la médecine du travail : 127 764.91 €

Le chapitre 65 (autres charges de gestion courantes) comprend les dépenses relatives aux indemnités de fonction des élus, la redevance concernant les ordures ménagères, les frais de personnel du RPI (ATSEM), les adhésions ou les contingents divers, les subventions aux associations, les analyses faites au restaurant scolaire par le laboratoire départemental, les frais relatifs aux activités périscolaires : 36 714.92 €

Le chapitre 66 (charges financières) comprend les dépenses relatives au remboursement des intérêts des emprunts : 5 969.85 €.

Le chapitre 67 (charges exceptionnelles) correspond au reversement d'une subvention exceptionnelle à l'école pour un projet Bibliothèque : 1500.00 €

Le chapitre 014 (atténuation de produits) comprend le versement à la Communauté de Communes de Noblat suite au transfert de charges, le reversement de produits à l'Etat dans le cadre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : 18 422.87 €

Le chapitre 042 (opérations d'ordre transfert entre sections) concernent l'amortissement de dépenses d'investissement effectuées sur les exercices précédents (Carte communale) : 1 372.26 €

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

**En 2019, les recettes de fonctionnement du budget principal s'élèvent à la somme totale de 262 561.31 €.**

Le chapitre 70 (Produits du service du domaine) retrace les recettes relatives à la facturation des services municipaux (cantine, garderie, transports scolaires, activités périscolaires, concessions au cimetière, location de la vaisselle, photocopies, remboursement par la communauté de communes de Noblat de l'entretien de la voirie intercommunale par l'agent communal). Il comptabilise également les redevances d'occupation du domaine public : 30 589.83 €.

Le chapitre 73 (impôts et taxes) retrace les recettes relatives à l'encaissement des ressources fiscales : 143 571.89 €

Ces ressources sont issues :

- des trois taxes concernant les ménages,

Intitulé	Taxe d'habitation	Taxe foncière bâti	Taxe foncière non bâti
Taux en %	13.18	18,72	67.37

- du reversement d'une part des droits de mutation sur les cessions des immeubles
- du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Le chapitre 74 (dotations, subventions et participations) retrace les recettes relatives aux dotations et subventions perçues de l'Etat et aux compensations des exonérations fiscales accordées à des administrés, la participation au repas des aînés, une subvention exceptionnelle à l'école pour un projet Bibliothèque, le FCTVA (remboursement par les services de l'Etat de la TVA payée sur les travaux de fonctionnement de l'année N-2) : 76 355.18 €

Le chapitre 75 (autres produits de gestion courante) retrace les recettes générées par la location de la salle polyvalente, de l'appartement communal : 8 739.31 €

Le chapitre 77 (produits exceptionnels) retrace les recettes générées par l'encaissement du fonds d'amorçage périscolaire, les dons, les avoirs, le remboursement des indemnités journalières par l'assurance : 3 305.10 €.

RECAPITULATIF DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
Recettes de fonctionnement 2019	262 561.31
Dépenses de fonctionnement 2019	263 548.93
Résultat de fonctionnement 2019	- - 987.62
Excédent de fonctionnement reporté 2018	65 718.79
Excédent global de fonctionnement de 2019	<b>64 731.17</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Intitulé	Montant	Chapitre	Intitulé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	9 302.78	10	Dotations	5 637.88
21	Immobilisations corporelles	94.80	13	Subventions	3 227.10
23	Immobilisations en cours	6 167.41	040	Opérations d'ordres transfert entre sections	1 372.26
<b>TOTAL</b>		<b>15 564.99</b>	<b>TOTAL</b>		<b>10 237.24</b>
Solde de l'exercice 2019					- 5 327.75
Restes à réaliser de 2019 en 2020		17 159.20	Restes à réaliser de 2019 en 2020		4 418.00
Solde des restes à réaliser					- 12 741.20
			001	Solde d'exécution positif reporté de 2018	10 914.24
<b>Solde global à financer avec l'excédent de fonctionnement</b>					<b>7 154.71</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles regroupent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité (acquisitions de matériel, de biens immobiliers, études et travaux sur des structures existantes ou en cours de création). Elles comprennent également le remboursement de la dette en capital.

**En 2019, le total des dépenses d'investissement s'élève à 15 564.99 €.**

**Le remboursement de la dette en capital** représente 9 302.78 €.

Le chapitre 21 – Immobilisation corporelles 94.80 €

- Achat d'un écran : 94.80 €

Le chapitre 23 – Immobilisations en cours : 6 167.41 €

- Réparation de la porte de la salle polyvalente : 6 167.41 €

Le chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : Remboursement de la dette en capital : 9 302.78 €

**Les restes à réaliser concernent des dépenses engagés et non encore mandatés.**

Le chapitre 23 – Immobilisations en cours : 17 159.20 €

- panneaux signalétiques – Remplacement et mise en place de nouveaux panneaux de police et directionnels : 8 409.00 €

- Ecole Numérique rural – Achat de tablettes et d'un vidéo projecteur pour l'école : 8 750.20 €

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

**En 2019, le total des recettes d'investissement s'élève à 10 237.24 €.**

Le chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 5 637.88 €

- Le FCTVA (remboursement par les services de l'Etat de la TVA payée sur les programmes d'investissement de l'année N-2) : 2 171.35 €,

- Les taxes d'aménagement perçues sur les autorisations d'urbanisme des années précédentes : 3 466.53 €.

Le chapitre 13 – Subventions d'investissement : 3 227.10 €

Le chapitre 040 – Opération d'ordre transfert entre sections : 1 372.26 €

- Ce chapitre retrace l'amortissement de dépenses d'investissement effectuées sur les exercices précédents

- Carte communale : 1 372.26 €

**Les restes à réaliser concernent des recettes non encore encaissées mais attendues sur des dépenses engagées.**

Le chapitre 13 – Subvention d'investissement : 4 418.00 €

- panneaux signalétiques – Remplacement et mise en place de nouveaux panneaux de police et directionnels – subvention : 1 200.00 €

- Ecole Numérique rural – Achat de tablettes et d'un vidéo projecteur pour l'école – subvention de l'état : 3 218.00 €

<b>RECAPITULATIF DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>MONTANT</b>
Recettes d'investissement 2019	10 237.24
Dépenses d'investissement 2019	15 564.99
Résultat d'investissement 2019	- 5 327.75
Solde des restes à réaliser	- 12 741.20
Excédent d'investissement antérieur reporté 2018	10 914.24
Résultat d'investissement global 2019	- 7 154.71

### RESULTAT CUMULÉ

RESULTAT CUMULÉ DES 2 SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
FONCTIONNEMENT	263 548.93	328 280.10	64 731.17
INVESTISSEMENT	15 564.99	21 151.48	5 586.49
<b>TOTAL CUMULÉ</b>	<b>279 113.92</b>	<b>349 431.58</b>	<b>70 317.66</b>

Fait à Eybouléuf, le 05 mars 2020

Le Maire  
  
 Bernard DUMONT

Accusé de réception en préfecture  
 087-218706208-20200305-CA2019NS01-BF  
 Date de télétransmission : 05/03/2020  
 Date de réception préfecture : 05/03/2020